

DU 27 JUILLET 2023

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN – RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes BOULLOY – PLANCHARD – POINTE-GEOFFROID – SAQUET et SEVEN

EXCUSES : Mr CHARLES et Mme ALBERT

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Avis sur le volet environnemental – projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la présentation des études, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le volet environnemental du projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol du PC n° 01826522J0003.

Avis sur le volet environnemental – projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la présentation des études, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le volet environnemental du projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol du PC n° 01826522J0005.

Avis sur le volet environnemental – projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la présentation des études, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le volet environnemental du projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol du PC n° 01826523J0001.

Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un recrutement à temps non complet à raison de 7,50/35^{ème} en complément de l'ATSEM. Le contrat est proposé pour la période du 04/09/2023 au 05/07/2024. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité la proposition du maire.

Subvention exceptionnelle « Comité Mademoiselle Cher – LMC Evènementiel » : Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 150,00 € au Comité Mademoiselle Cher pour leur participation à la Fête Communale des 1^{er} et 2 Juillet 2023.

Informations diverses

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le Syndicat du Canal de Berry a demandé à la commune une éventuelle modification du tracé du Canal de Berry à Vélo. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reste sur son premier avis de validation du tracé A.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les colonnes de l'entrée des anciennes usines ont été installées courant Juillet et que la Région Centre-Val de Loire nous a accordé un délai supplémentaire, soit jusqu'à fin Septembre, pour obtenir notre subvention.

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée que lors du dernier conseil municipal la convention de mise à disposition du garde-champêtre avec la Commune de Cours-les-Barres avait été validé. Monsieur le Maire informe avoir signé cette convention.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que nous avons eu l'accord de la subvention de la part de la DETR de 40 % pour les travaux de réfection de la toiture de l'école et indique que nous avons eu le retour de la partie du Département pour 20 %.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Portes du Berry a fait l'acquisition du cabinet médical de Torteron.

Monsieur le Maire remercie très fortement les conseillers venus aidé au nettoyage de la carrière. L'inspecteur de la DREAL est venu le 26 Juillet, nous sommes maintenant dans l'attente du rapport d'inspection.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce matin une réunion s'est déroulée à la mairie dans le cadre de l'étude de diagnostic du réseau d'assainissement.

L'étude prévoyait des investigations d'inspection télévisuel et des tests à la fumée, cependant après discussion il serait préférable d'en réaliser plus que prévus.

Après échanges, le Conseil Municipal donne son accord pour inclure ces nouvelles investigations à l'étude actuelle.

Monsieur le Maire évoque le transfert de la compétence « Assainissement » à un prestataire. Il va contacter le Cabinet Merlin pour réaliser une étude de délégation du service public d'assainissement.

Monsieur le Maire souhaite très vivement remercier toutes les personnes qui se sont investi pour la cavalcade en confectionnant des fleurs ainsi que les élus qui ont œuvré à la réalisation des chars.

Fin de séance : 21 h 00